

Ensemble Immobilier « Gare – Chevaleret »

Syndicat de Copropriété de la tour T5 dite « Chéops »

REGLEMENT DE COPROPRIETE

-

**Extraits relatifs aux droits et obligations
des copropriétaires**

-

Chapitre quatrième, articles 14 et 15

Le présent règlement a été établi sous forme d'acte notarié le 25 juin 1971.

Il a été mis à jour, pour ce qui concerne son article 15, le 13 janvier 2000 en application de la 10^e résolution de l'assemblée générale du 9 juin 1998.

Il s'impose à tous les copropriétaires, de la tour Chéops